



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 6 août 2019 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénomme	Conseillère Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

Est absent :

Est aussi présent :

Monsieur Christian Michel, directeur général.

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 03 devant 4 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

2019-08-140

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 6 août 2019 soit ouverte à 19 h 03 devant 4 contribuables.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019

100 Administration générale

- 1.1 Acceptation des salaires et remises pour juillet 2019
- 1.2 Acceptation du journal des déboursés pour juillet (535 à 537)
- 1.3 Avis de motion – Règlement permis et certificats 2019-076
- 1.4 Programme de travaux compensatoires – SACO
- 1.5 Appui à la MRCVG – Demande MFFP tarification



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- 1.6 Analyse du terrain de Larry Matthews – Lac Long
- 1.7 Proposition du Panneau – Tour Clément Tremblay
- 1.8 Appui à la MRCVG – Délais et concertation entre les différents ministères
- 1.9 Appui à Équité Outaouais – Pour investissement publics équitables en santé, éducation et justice sociale pour l’Outaouais

200 Sécurité publique

- 2.1 Messines – Résolution R1907-214-001 – Pincés de désincarcération
- 2.2 Plan de sécurité civile – Mise à jour 2019
- 2.3 Rétablissement de la traverse du ruisseau – Carrière Tremblay

300 Transport

- 3.1 Opération nettoyage post tempête
- 3.2 Rechargement chemins secondaires 2019

400 Hygiène du milieu / Environnement

- 4.1 Collecte des encombrants - dates
- 4.2 Dossier Toile de jute
- 4.3 Préoccupations d’un citoyens du lac Blue Sea

500 Santé et Bien –être

600 Aménagement, Urbanisme et Développement

- 6.1 Rapport d’entretien préventif de la tour d’observation 2019

700 Loisirs et Culture

- 7.1 Pont sentier du mont Morissette – PERO 2019
- 7.2 CSHBO – Gouvernance de l’école publique
- 7.3 Blue Sea en Fête – Bilan 2019
- 7.4 Tournoi de golf annuel
- 7.5 Blue Sea en fête 2020 – spécial 10^{ième} anniversaire

800 Correspondance

- 8.1 Association du bassin versant du lac Blue Sea – Bulletin juillet 2019

900 Varia

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2019-08-141

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 6 août 2019 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel avec les ajouts suivants :

3.3 Demande au MTQ pour le nettoyage, élagage et réparation du chemin d'Orlo

ADOPTÉE

2019-08-142

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 2 JUILLET 2019

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2019 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE

2019-08-143

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN JUILLET 2019

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 26 à 30 de juillet 2019 et qui totalisent un montant de 26 978,33\$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 16 078,52\$ pour les salaires versés en juillet 2019 soient acceptées;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 3 108,18\$ pour le mois de juillet 2019 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 3 610,89\$ pour le mois de juillet 2019 soient acceptées.

ADOPTÉE

2019-08-144

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUILLET 2019

Il est proposé par Paul Dénomme et unanimement résolu :

QUE les déboursés de juillet 2019 qui totalisent un montant de 122 113,70\$ sur le journal des déboursés nos 535 à 537 soient acceptés.

ADOPTÉE



Avis de motion est par la présente donné par Gérard Lacaille, conseiller, voulant que le règlement n° 2019-076 *Modifiant le règlement sur les permis et certificats no. 2018-061*, sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le nouveau règlement viendra apporter des changements aux articles 51 et 52 relatifs aux renseignements additionnels requis pour une demande de permis de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment accessoire.

Le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

2019-08-145

PROGRAMME DE TRAVAUX COMPENSATOIRES – SACO

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea participe déjà au programme de travaux compensatoires depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Service Action Communautaire Outaouais Inc. » (S.A.C.O.) offre l'opportunité aux citoyens, de plus de 18 ans, dans l'incapacité d'acquitter une amende, la possibilité d'exécuter des travaux compensatoires au profit d'un organisme communautaire sans but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Service Action Communautaire Outaouais Inc. » (S.A.C.O.) souhaite renouveler la participation de la municipalité et poursuivre notre accréditation;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte de poursuivre l'accréditation avec S.A.C.O Inc;

QUE la municipalité de Blue Sea souhaite informer S.A.C.O. qu'elle ne souhaite pas collaborer ou s'associer avec des candidats qui ne peuvent s'acquitter d'amendes dans le cadre d'un dossier criminel;

QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation à cet effet.

ADOPTÉE

2019-08-146

APPUI À LA MRCVG – DEMANDE MFFP TARIFICATION

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a demandé à plusieurs reprises au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), d'exclure de son projet de règlement, la tarification reliée à l'exploitation de la faune, lorsque des interventions par la MRC ou par les citoyens, sont effectuées en vertu des articles 103 à 110 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM);

CONSIDÉRANT QUE malgré la demande présentée préalablement à l'adoption de la nouvelle tarification et des préoccupations soulevées suite à son adoption, les exceptions demandées n'ont pas été exclues dudit règlement de tarification du MFFP;



- CONSIDÉRANT QUE les frais facturés aux citoyens présentant une demande de certificat d'autorisation au MFFP, pour des interventions visées aux articles 103 à 110 de la LCM, sont actuellement de 633\$, alors qu'auparavant, ces demandes étaient faites sans que des frais soient appliqués;
- CONSIDÉRANT QUE de telles interventions doivent fréquemment être réalisées par les citoyens pour des besoins essentiels, particulièrement dans les municipalités sans réseau d'aqueduc;
- CONSIDÉRANT QUE les frais pour les interventions municipales en lien avec des demandes pour l'installation de bornes sèches, par exemple, ont augmenté de façon significative, malgré que le traitement de ces demandes reste essentiellement le même et ces augmentations ne sont pas, selon nous, justifiables;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil donne son appui à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans sa démarche, afin de demander à nouveau au Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs de revoir la tarification imposée aux citoyens et aux municipalités qui présentent une demande de certificat d'autorisation pour des interventions réalisées en vertu des articles 103 à 110 de la LCM;
- QUE la présente résolution soit transmise aux municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour appui, ainsi qu'à monsieur Robert Bussière, député de Gatineau et monsieur Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE

2019-08-147

ACHAT D'UN TERRAIN – PROJET DE GARAGE MUNICIPAL/INCENDIE AU LAC LONG

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite acquérir une parcelle de terrain adjacent au terrain du Centre récréatif du Lac-Long, numéro de cadastre 4 990 633, d'une superficie de 5 629.8 m², dans le but de construire, dans le futur, un garage qui accueillera un camion incendie pour desservir la population du Lac Long, réduire les délais d'intervention, et réduire les coûts d'assurance pour les résidents de ce secteur;
- CONSIDÉRANT QUE cette année, la municipalité de Blue Sea a demandé une aide financière dans le cadre du programme « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative » du MFFP pour desservir le secteur Lac Long avec une station de lavage avec borne de paiement automatisé, station qui était destinée à être installée au Centre récréatif du Lac Long;
- CONSIDÉRANT QUE la demande a été refusée, car la municipalité n'est pas propriétaire du terrain sur lequel la station était destinée à être installée;
- CONSIDÉRANT QUE l'achat du terrain permettrait la construction d'un garage pour un camion incendie et qu'il permettrait aussi de bénéficier d'une subvention pour l'acquisition et l'installation d'une deuxième station de lavage pour le programme de lavage obligatoire;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE le prix demandé pour le terrain est de 6 500\$ auxquels s'ajoutent les frais de notaire;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte l'offre pour le terrain au montant de 6 500\$ plus les frais de notaires pour le transfert du terrain.

ADOPTÉE

2019-08-148

PROPOSITION DU PANNEAU – TOUR CLÉMENT TREMBLAY

CONSIDÉRANT QU' à la suite du décès de Monsieur Clément Tremblay en 2018, la municipalité a décidé de nommer la tour à feu rénové en son honneur;

CONSIDÉRANT QUE M. Tremblay est celui qui, avec sa famille, a fait don en 2005 du terrain sur lequel se trouve la tour et qu'en plus de faire partie des bâtisseurs de la municipalité de Blue Sea, M. Tremblay a toujours fait preuve d'une générosité sans pareil envers ses concitoyens et la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé à « Ébénisterie Artisanale d'Auteuil », de produire un panneau hommage qui sera installé sur la tour à feu avec le texte approuvé par la famille Tremblay et la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la proposition est au montant de 645\$ plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénomme et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la proposition de «Ébénisterie artisanale d'Auteuil» au montant de 645\$ plus les taxes applicables;

QUE le panneau sera installé sur le cabanon construit à la base de la tour à feu récemment rénovée.

ADOPTÉE

2019-08-149

APPUI À LA MRCVG – DÉLAIS ET CONCERTATION ENTRE LES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

CONSIDÉRANT tous les délais et embuches administratives que la municipalité de Denholm connaît dans le dossier du chemin Paugan;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcerf-Lytton se retrouve également avec cette problématique dans plusieurs dossiers en lien avec les glissements de terrain;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Blue Sea et Messines vivent des délais administratifs très importants dans le dossier de demande de certificat d'autorisation pour la pose de jute dont le but est de contrôler le Myriophylle à épi, une espèce aquatique exotique envahissante, ce qui risque de compromettre grandement le succès de l'opération et surtout augmenter les coûts de façon exponentielle pour les deux municipalités;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea a reçu un premier suivi dans une demande d'utilisation du territoire public faite au Ministère des Ressources naturelles, près de 3 ans après le dépôt de la demande le 16 septembre 2016, des délais selon nous inacceptables;
- CONSIDÉRANT QUE les problématiques de concertations et les délais administratifs interminables ont aussi lieu au sein d'un même ministère;
- CONSIDÉRANT la résolution 2019-R-AG166 du Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau donnée le 28 mai 2019;
- CONSIDÉRANT QUE les municipalités et la MRC sont conscientes que la réalisation de certains projets d'envergure nécessite une importante planification et des études préalables, mais qu'elles trouvent déplorables les longs délais occasionnés par un possible manque de concertation et de collaboration entre les différents ministères impliqués et parfois même entre les intervenants d'un même ministère;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea souhaite appuyer la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour réitérer l'importance de ces dossiers, lesquels passent indéniablement par la collaboration et la concertation des ministères impliqués et de leurs intervenants;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :
- QUE la municipalité de Blue Sea appuie la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans sa démarche et demande au gouvernement du Québec d'imposer aux différents ministères impliqués dans des projets comme la réfection du chemin Paugan dans la municipalité de Denholm, de mettre en place toutes les ressources nécessaires à la réalisation de ces projets et d'assurer la collaboration et la concertation de tous les intervenants concernés par la réalisation de ces dossiers communs;
- QUE ce Conseil demande également au gouvernement du Québec d'imposer des délais minimums dans des demandes de certificats d'autorisation pour des dossiers environnementaux importants, comme entre autres le contrôle des espèces exotiques envahissantes;
- QUE la municipalité demande aussi au gouvernement du Québec d'intervenir dans le dossier des espèces exotiques envahissantes, car seules, les municipalités ne sont pas en mesure de combattre ce fléau qui menace nos milieux et notre économie locale;
- QU' une copie de cette résolution soit transmise à Monsieur François Legault, premier ministre du Québec, Monsieur Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais et Monsieur Robert Bussière, député de Gatineau, ainsi qu'aux municipalités locales de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour appui.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2019-08-150

APPUI À ÉQUITÉ OUTAOUAIS – POUR INVESTISSEMENT PUBLIC ÉQUITABLE EN SANTÉ, ÉDUCATION ET JUSTICE SOCIALE POUR L’OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE les secteurs de la santé, de l’éducation et de la justice sociale sont tous sous-financés au Québec;

CONSIDÉRANT QUE l’Outaouais souffre doublement de ce sous-financement chronique par rapport aux autres régions comparables du Québec puisqu’elle n’obtient pas sa part en ce qui concerne la répartition des fonds publics per capita, le manque de professionnels et de travailleurs de la santé et le manque d’infrastructure et d’équipement, ce qui provoque entre autres des dépenses énormes pour les soins prodigués en Ontario;

CONSIDÉRANT QUE l’Outaouais souffre d’un manque de programme collégial et de baccalauréat, ce qui force une partie importante de notre jeunesse à aller étudier à l’extérieur de notre région et à s’exiler définitivement;

CONSIDÉRANT QUE le financement de nos organisations communautaires est gelé depuis des années, et que, par conséquent, les besoins en services sociaux de notre population défavorisée sont négligés par faute de moyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Blue Sea appuie la campagne d’Équité Outaouais et demande au gouvernement du Québec :

- 1- Une augmentation significative du financement public des soins de santé en Outaouais pour rattraper le financement des régions comparables au Québec;
- 2- Une augmentation significative des programmes collégiaux et de baccalauréats pour combler le manque de programmes qui obligent nos jeunes à s’exiler;
- 3- Une augmentation significative du financement de nos groupes communautaires pour leur permettre de réaliser adéquatement leur mission d’entraide et de justice sociale;

QU’ une copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour appui, ainsi qu’à monsieur Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l’Outaouais et monsieur Robert Bussière député de Gatineau.

ADOPTÉE

2019-08-151

SERVICE DE PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

CONSIDÉRANT QU’ à la suite de la dissolution de l’Association de Sauvetage Outaouais, organisme offrant sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, un service d’urgence de pinces de désincarcération lors d’accidents de la route;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea a présentement recours au service de désincarcération par l'entremise de la municipalité de Kazabazua;
- CONSIDÉRANT QU' il y aurait matière à créer un regroupement avec les municipalités centralisées sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, afin de trouver une solution qui permettrait d'optimiser ce type de service pour nos municipalités;
- CONSIDÉRANT QUE le maire et le directeur général de la municipalité de Messines, par la résolution R1907-214, adoptée le 3 juillet 2019, sollicitent la participation des municipalités centrales, à savoir, Egan-Sud, Maniwaki, Saint-Thérèse, Messines, Blue Sea et Bouchette pour la création d'un comité Ad hoc ayant pour objectif de trouver une solution permanente au service de désincarcération sur nos territoires respectifs;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :
- QUE la municipalité de Blue Sea mandate le maire et le conseiller responsable des dossiers incendies pour participer au comité Ad hoc qui se penchera sur une solution permanente au service de désincarcération pour les municipalités du centre de la MRCVG;
- QUE le directeur général soit substitué si un des représentants mandatés est dans l'impossibilité d'y assister;
- QU' une copie de la présente résolution soit envoyée aux municipalités concernées.

ADOPTÉE

-
- Note : Plan de sécurité civile – Mise à jour 2019
Dépôt du nouveau canevas proposé par le MSP pour le plan de sécurité civile. Les informations ont été transférées dans le nouveau canevas avec les mises à jour requises. Une rencontre du comité de sécurité civile aura lieu le 12 août 2019 afin de terminer la mise à jour 2019, en but de refaire l'autodiagnostic proposé par le MSP pour connaître l'état de conformité de notre plan de sécurité civile et notre degré de préparation aux sinistres.
- Note : Rétablissement de la traverse du ruisseau Blue Sea – Carrière Tremblay et fils
La Carrière demande à la municipalité de payer les frais d'ingénieurs dans le remplacement du ponceau pour le chemin accédant à leur terrain. Chemin qui fut lourdement endommagé lors de la crue au printemps 2019. La municipalité ne veut pas s'engager dans le dossier considérant que les travaux d'origine ont été faits sans permis, en non-conformité avec la réglementation provinciale et ont modifié de façon permanente l'habitat du poisson en empêchant ces derniers de circuler librement dans le ruisseau. De plus les travaux nuisent au libre écoulement des eaux.
-



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2019-08-152

OPÉRATION DE NETTOYAGE POST TEMPÊTE

- CONSIDÉRANT QUE à la suite des forts vents que nous avons reçus le 11 juillet dernier, plusieurs arbres se sont retrouvés sur la chaussée et empêchaient la circulation automobile dans de nombreux secteurs de la municipalité, auxquels s'ajoutent plusieurs fils électriques tombés sous le poids des arbres;
- CONSIDÉRANT QU' en collaboration avec les équipes d'Hydro-Québec, la municipalité a procédé à rétablir la circulation en dégageant la chaussée et les accotements;
- CONSIDÉRANT QUE beaucoup de débris sont restés en bordure de la route, parfois sur des terrains privés, parfois dans l'emprise de la route municipale;
- CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes ramassent le bois des arbres tombés pour leur usage personnel, ce qui a pour effet de nettoyer une partie des débris;
- CONSIDÉRANT QUE nous avons sollicité les équipes d'émondeur d'Hydro-Québec afin de leur demander s'il leur était possible de déchiqeter la branche résultant du nettoyage;
- CONSIDÉRANT QUE quand surviennent des événements météorologiques importants causant des dommages aux infrastructures municipales, la compétence de la municipalité concerne la sécurité des personnes en rétablissant l'accès pour les personnes et les services d'urgence;
- CONSIDÉRANT QUE des coûts importants pourraient être engendrés si la municipalité décide de procéder au nettoyage des emprises municipales;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marielle Cousineau-Fortin et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil demande à l'équipe de voirie de nettoyer le plus apparent et d'utiliser le bois pour approvisionner le refuge de ski de fond et de mettre la branche au terrain de la municipalité (ancien écocentre).

ADOPTÉE

2019-08-153

DEMANDE DE NETTOYAGE ET RÉPARATION DES CHEMINS DU MINISTÈRE DU TRANSPORT

- CONSIDÉRANT QUE depuis le printemps, des dommages aux accotements et à la structure du chemin d'Orlo et de la rue Principale peuvent être observés et sont laissés ainsi sans intervention du MTQ qui en a la responsabilité;
- CONSIDÉRANT QU' à la suite des forts vents du 11 juillet dernier, Hydro-Québec a procédé au retrait des arbres dangereux et ceux tombés sur la voie publique dans l'emprise du MTQ, mais que par la suite les débris ont été laissés et les équipes du MTQ qui passent régulièrement ne font rien pour nettoyer leur emprise;



- CONSIDÉRANT QUE plusieurs endroits nécessitent de l'élagage et que plusieurs enseignes et panneaux de signalisation sont pratiquement cachés et illisibles, des virages sont dangereux, surtout près de la halte routière au 27 rue Principale, où la végétation dans le virage est tellement poussée et laissée allée qu'elle empêche de voir les voitures stationnées où très souvent des enfants circulent, ce qui rend cet endroit très propice à des accidents, surtout à cause de la vitesse souvent excessive des automobilistes qui empruntent ce tronçon;
- CONSIDÉRANT QUE plusieurs messages et appels ont été placés au MTQ et qu'aucune amélioration n'a été notée, en fait, aucune intervention malgré la présence quasi quotidienne des équipes du MTQ sur cette route;
- CONSIDÉRANT QUE par souci de sécurité des personnes, nous avons procédé à l'élagage près de la halte routière située au 27 rue Principale, à l'est;
- CONSIDÉRANT QUE lors des inondations au mois de mai 2019, un des regards du MTQ était bloqué et l'eau résultant du blocage entrainait dans la maison d'un citoyen situé au 32 rue Principale. La réponse du superviseur qui est venu observer les faits à plus de 3 reprises fut que le MTQ ne procédait pas au pompage des regards avant le mois d'août ou septembre, malgré le fait que la situation était urgente et nécessitait une intervention immédiate;
- CONSIDÉRANT QUE nous avons dû pomper le regard nous-mêmes afin de le déboucher pour que l'eau arrête de s'infiltrer chez le citoyen, nous avons ensuite envoyé la facture au MTQ pour les travaux d'urgence;
- CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont déjà leur lot de responsabilités, sans reprendre celles d'autres instances gouvernementales comme le MTQ, qui ont des budgets largement supérieurs aux nôtres;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil demande à la direction générale de demander par écrit au MTQ d'apporter les correctifs minimums afin d'assurer la sécurité des usagers lorsque requis, spécialement lorsque la situation requiert une intervention immédiate mettant la sécurité des biens ou des personnes en péril;
- QU' une copie de cette résolution soit acheminée à M. Robert Bussière, député de la circonscription de Gatineau.

ADOPTÉE

2019-08-154

TRAVAUX ET RECHARGEMENT DES CHEMINS SECONDAIRES

- CONSIDÉRANT QUE cette année, le Conseil municipal souhaite recharger certains chemins secondaires afin d'améliorer la structure, les rendre plus carrossables, et augmenter la sécurité des usagers;



CONSIDÉRANT QUE les chemins qui doivent faire l'objet de rechargement granulaire incluent :

- 1- La traverse St-Jacques (+- 50m)
- 2- La traverse du Lac-Long (+-350m)
- 3- Chemin du Lac Profond (+-250m)

CONSIDÉRANT QU' au total environ 420 tonnes de MG-56 (0-2&1/2), environ 1000 tonnes de 0-3/4 régulier et environ 100 tonnes de MG-20B (CTF) seront nécessaires pour le rechargement des chemins mentionnés;

CONSIDÉRANT QUE 3 ponceaux devront aussi être remplacés sur la traverse de Bouchette (24 pouces par 60 pieds et 15 pouces par 40 pieds de longueur) et un sur le chemin du Lac-Castor (18 pouces);

CONSIDÉRANT QUE pendant les travaux de rechargement, il serait pertinent de remplacer les ponceaux endommagés qui furent répertoriés lors de la visite terrain, soient :

- 1- Ponceau de 24 po. X 60 pieds sur la traverse de Bouchette, près de l'intersection avec le chemin Potvin;
- 2- Ponceau de 15 po. X 40 pieds Sur la traverse de bouchette;
- 3- Ponceau 20 po. X 40 pieds Sur le chemin du Lac Castor, près de l'adresse 25;
- 4- Ponceau 15 po. Sur le chemin Dénommé près du 34;
- 5- Ponceau 15 po. X 60 pieds chemin Lafontaine à l'intersection avec chemin Lacasse;
- 6- Ponceau entrée charretière 4 chemin Lacasse 12 po. X 40 pieds;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs fossés devront être faits ou profilés sur les chemin Lac Long, Dénommé, Lac-des-Îles Est et Lac-Edja Est

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Carrière et sablière contient plus de 70 000\$, fonds qui peuvent être utilisés pour l'amélioration de nos chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE ce Conseil autorise les travaux cités dans le préambule;

QUE la dépense soit puisée dans le fonds Carrière et sablière.

ADOPTÉE

Note : La première collecte d'encombrants aura lieu le 11 septembre 2019. Par la suite, deux collectes annuelles seront organisées et seront annoncées sur le calendrier des collectes qui est envoyé dans les comptes de taxes chaque année et sera aussi disponible sur le site web avec des rappels sur Facebook.

Note : Dossier Toile de jute : nous sommes présentement en attente de la confirmation de la subvention « Affluent Maritime », demande pour un montant de 60 000\$ en subvention.



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- Note : Préoccupations d'un citoyen du lac Blue Sea en lien avec la tarification trop basse pour le lavage des embarcations. Ce dernier considère que la contribution financière des visiteurs n'est pas équitable en comparaison avec les taxes qui leur sont imposées. Il s'interroge sur l'apport financier résultant de ces visiteurs pour notre municipalité vs la contribution des payeurs de taxes.
- Note : Rapport et recommandation pour correctifs de l'ingénieur du Service de génie municipal de la MRCVG concernant le programme d'entretien préventif de la tour d'observation du Mont Morissette. Visite effectuée le 17 juillet 2019.
- Note : Ponts dans les sentiers du Mont Morissette : deux ponts en bois ont été construits dans le but de remplacer les pas japonais qui n'étaient pas adaptés pour ces sections du sentier.
-

2019-08-155

GOVERNANCE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

- CONSIDÉRANT QUE l'école publique est un bien qui n'appartient non pas aux utilisateurs de ses services, ni à ses employés et à ses gestionnaires, mais bien à l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires d'une commission scolaire a pour mandat de gérer les ressources mises à sa disposition dans une perspective qui tient compte des particularités régionales et locales;
- CONSIDÉRANT QUE toutes les instances de gouvernance de l'école publique – soit le ministre de l'Éducation, le conseil des commissaires et le conseil d'établissement des écoles – sont assujetties à une reddition de compte et sont redevables envers la population;
- CONSIDÉRANT QU' une gouvernance de proximité est essentielle pour s'assurer que notre système d'éducation réponde aux besoins de tous les élèves sur l'ensemble du territoire québécois et contribue à la modernisation et à l'avenir du Québec.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :
- QUE le Conseil de la municipalité de Blue Sea appuie la demande au Gouvernement du Québec de maintenir les commissions scolaires à l'intérieur d'un cadre de gouvernance renouvelé, où les élus sont choisis démocratiquement par l'ensemble de la population du Québec.
- QU' une copie de cette résolution soit envoyée à la direction de la Commission Scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais en appui à leur demande.

ADOPTÉE



Note : Bilan de Blue Sea en fête 2019 Revenus de 22 191\$ contre des dépenses de 20 951,33\$

2019-08-156

TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA

CONSIDÉRANT QUE cette année, la 13^e édition du tournoi de golf annuel de la municipalité de Blue Sea se déroulera le samedi 14 septembre au club de golf Algonquin de Messines;

CONSIDÉRANT QUE chaque année, le conseil remet les profits à un ou des organismes de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marielle Cousineau-Fortin et unanimement résolu :

QUE cette année le Conseil remettra les profits de la 13^e édition du tournoi de golf de la municipalité de Blue Sea de la façon suivante :

- 50% à l'OPP de l'école Reine Perreault et
- 50% dans le fond d'aide aux personnes âgées.

ADOPTÉE

2019-08-157

BLUE SEA EN FÊTE 2020 – SPÉCIAL 10^E ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT QU' en 2020, Blue Sea en fête en sera à son 10^e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE Le coordonnateur en loisirs et culture propose une programmation hors de l'ordinaire pour souligner l'événement, en invitant M. Irvin Blais pour la scène Principale;

CONSIDÉRANT QUE le cachet de M. Irvin Blais s'élève à 15 000\$ plus les taxes, auxquelles s'ajoutent des demandes spéciales en équipements de son, lumières, techniciens, nourriture, hébergement et autre;

CONSIDÉRANT QUE certaines de ces demandes spéciales pourront faire l'objet de commandites de la part de commerçants locaux;

CONSIDÉRANT QUE le spectacle proposé sera offert gratuitement à la population et qu'une section VIP payante avec un périmètre défini devant la scène sera disponible pour les personnes désireuses de réserver des places à l'avance;

CONSIDÉRANT QUE le budget proposé pour Blue Sea en fête 2020 est de 50 000\$, montant qui devrait, selon le coordonnateur, couvrir l'ensemble des coûts du festival;

CONSIDÉRANT QU' un contrat devra être signé entre les partis et que lors de la signature un premier montant de 4 311,75\$ incluant les taxes devra être déboursé, un deuxième montant au mois de janvier pour 4 311,75\$ incluant les taxes et finalement la journée du spectacle, le solde de la somme totale, soit 8 623,00\$ devra être déboursé avant la prestation de l'artiste;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la proposition d'Irvin Blais ainsi que le budget de 50 000\$ pour le 10^e anniversaire de Blue Sea en fête;

QUE le maire soit autorisé à signer le contrat avec Irvin Blais.

ADOPTÉE

Note : Rapport d'activités du maire pour le mois de juillet sera reporté au mois de septembre.

Note : Association du bassin versant du lac Blue Sea – Bulletin juillet 2019

Période de questions de 20h04 à 20h15

2019-08-158
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 6 août 2019 soit close à 20h15.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2019.

Christian Michel
Directeur général et Secrétaire-trésorier